

SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS

LISTE ET OBJET DES CONVENTIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES COMMUNIQUEES AUX ADMINISTRATEURS ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-39 ALINEA 2

Exercice social clos le 31 décembre 2010

Les conventions courantes et conclues à des conditions normales intervenues directement ou par personne interposée entre notre société et :

- l'un des administrateurs, le Directeur Général,
- l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- la société contrôlant une société actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

doivent faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

En application de cette disposition légale, nous vous prions de bien vouloir prendre acte que les conventions en cours d'exécution se sont poursuivies normalement, à savoir :

1) Convention en date du **7/12/2001**

Convention conclue avec la société BOLLORE ayant pour objet de définir les prestations d'assistance, les conditions de mise à disposition du personnel et de moyens et les opérations de reclassement d'actif intra-groupe.

2) Convention en date du **01/08/2002**

Convention de trésorerie avec la société BOLLORE.

3) Convention en date du **6/12/2007**

Convention de trésorerie avec la société FINANCIERE DE L'ODET.

4) Convention en date du **1/12/2008**

Convention de trésorerie avec la société IER.



Correspondance à adresser : Tour Bolloré – 31-32, quai De Dion-Bouton – F 92811 Puteaux cedex

Tél. : 01 46 96 43 41 – Fax : 01 46 96 40 50 – Internet : www.bolloré.com

Siège social : 31/32, quai De Dion Bouton – S.A. au capital de 5 324 000 Euros

Siret 562 078 261 00038 – R.C.S Nanterre – Code APE 6630Z